

CHARTRE DE BONNE PRATIQUE ET D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

OCCUPATION TEMPORAIRE DU SITE DE L'ANSE DUMONT, SAINT-FÉLIX

Autorisation de camping temporaire par arrêté municipal – Période de Pâques 2026

La plage de l'Anse Dumont est un espace naturel fragile et partagé. Pour que la tradition de Pâques reste un moment de convivialité qui s'inscrit dans la durée, la préservation de notre patrimoine environnemental par tout usager s'impose. Tout groupe s'installant sur le site s'engage à respecter les règles énoncées dans la présente convention.

Article 1 : Respect / Occupation des emplacements réservés

utiliser exclusivement les zones de stationnement prévues à cet effet.

Article 2 : Préservation de la flore et des sols

Le site abrite un écosystème sensible qui nécessite le respect de tous. Je m'engage à :

Ne procéder à aucune coupe d'arbres, de branches ou de végétation pour aménager mon espace ou alimenter un feu.

Ne pas altérer le sol naturel : le balayage du sable, le décapage des sols ou le creusement de tranchées sont strictement interdits afin de limiter l'érosion.

Article 3 : Stationnement et circulation des véhicules

La sécurité des piétons et la protection du littoral sont prioritaires. Je m'engage à :

Respecter les dispositifs de régulation d'accès : il est formellement interdit de déplacer l'enrochement ou toute autre barrière de protection du site.

Maintenir mon véhicule à moteur (voiture, deux-roues) en dehors de la zone littorale protégée, et

Article 4 : Hygiène, propreté et gestion des déchets

La propreté de l'Anse Dumont est l'affaire de tous. Je m'engage à :

Utiliser exclusivement les blocs sanitaires mis à disposition pour les besoins d'hygiène.

Ne laisser aucune trace de mon passage : ramasser l'intégralité de mes déchets (y compris les mégots, capsules, déchets blanc (réfrigérateurs), les trier si possible, et les jeter dans les points d'apport volontaire ou les rapporter chez moi si les poubelles locales sont pleines.

Article 5 : Sanctions en cas de non-respect

Je prends acte que le non-respect de cette convention, notamment les atteintes à l'environnement (coupe d'arbres) ou la mise en danger d'autrui (véhicules sur la plage), pourra entraîner d'éventuelles poursuites ou verbalisations de la part des autorités compétentes.

ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE

Je soussigné(e),, agissant en mon nom / en tant que responsable d'un groupe de personnes, déclare avoir pris connaissance de la présente convention et m'engage à en respecter l'intégralité des clauses, ainsi qu'à les faire respecter par l'ensemble des membres de mon groupe.

Numéro de téléphone :

Immatriculation du véhicule principal :

Fait à :

Le : / / 2026

Signature :

Précédé de la mention
«Lu et approuvé»)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatique par la Direction du Développement Durable (3D) de la ville du Gosier.

Les données collectées seront utilisées pour l'inscription des usagers de la plage de St Félix sur des emplacements dédiés pendant Pâques 2026. La base légale du traitement est l'intérêt public. Les données seront conservées pendant 1 mois à compter du jour d'inscription puis seront détruites. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants en interne : Agents du littoral rattachés à la 3D.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement ou demander une intervention humaine si le traitement repose sur du profilage ou sur une décision automatisée.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits par courrier : Ville du Gosier, 67, Boulevard du Général de Gaulle, 97190 LE GOSIER ou par e-mail : dpo@villedugosier.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 place de Fontenoy, 75007 PARIS, Tel : 01 53 73 22 22.